

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil municipal du vendredi 20 mars 2026 19:30

En exercice : 15

Présents : 15

Excusés : 0

Absents : 0

Date de la convocation :
16/03/2026

Président de séance :
Philippe BUSSERON

Secrétaire de séance :
Marc PROVOST

Rapporteur : Philippe
BUSSEON

N° interne de l'acte :
0720032026

N° de feuillet :

vendredi 20 mars 2026, le Conseil Municipal de Commune de BAYET s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil Municipal .

Membres présents :

Philippe BUSSEON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Angélique DUBOCAGE, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE , Joffrey MASSON, Nathalie MAY, Sylvie FRANCES, Marc PROVOST, Christian DUBOCAGE, Alexandre QUILLERET, Manon GONNIN, Emilie BRUNET, Morgane ANTOINE

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Commission communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 15 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms (liste ci-jointe)

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 15 voix Philippe BUSSERON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Angélique DUBOCAGE, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE, Joffrey MASSON, Nathalie MAY, Sylvie FRANCES, Marc PROVOST, Christian DUBOCAGE, Alexandre QUILLERET, Manon GONNIN, Emilie BRUNET, Morgane ANTOINE

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Le Secrétaire de séance,
Marc PROVOST



Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.

Le Maire



Certifié exécutoire : 23/03/2026
Transmis au contrôle de légalité le : 23/03/2026
Publié le : 23/03/2026